

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérrou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D04- 19 12 2023

Convocation : 12 10 2023

Comité Syndical du 19 12 2023

Objet : Demande de subvention pour le poste animation « Chargée de mission Prévention Inondation » pour l'année 2024. Région

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	16
Nombre de membres suppléants présents :	02
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames SOULIE Christiane, REDO Aline

Messieurs

BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, SCHULTHEISS Pierre, *SOULIE Jérôme (Suppléant), CLERGUE Jean-Claude (Suppléant).*

Pouvoirs :

Absents : COUGOUREUX Rolland

Absents Excusés : PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis, MOULIADE Régine, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Le président rappelle que les élus du territoire et notamment les élus siégeant au SMBCV ont sollicité le syndicat de bassin pour renforcer son action envers les problématiques liées aux inondations.

Pour répondre à cette demande, le syndicat a donc engagé de 2017 à 2023 la procédure Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).

Dans le cadre des PAPI « génération 3 » en vigueur depuis 2018, la labellisation est obligatoire à l'obtention des financements de l'État et il est nécessaire de passer par 2 étapes :

- le PAPI d'intention axé essentiellement sur un programme d'études permettant d'établir un diagnostic du territoire en préalable à l'établissement d'une stratégie et du plan d'action associé. Il correspond à une phase de préfiguration du PAPI Complet permettant de mobiliser les Maitres d'ouvrages du territoire.
- le PAPI complet, qui à partir des études réalisées durant la 1^oétape, pourra découler sur des travaux.

Dans ces conditions, un dossier de candidature PAPI d'intention a été élaboré, a été présenté devant la commission inondation de bassin du 12 septembre 2019 et labélisé par cette même commission. Le Papi d'intention se termine et l'élaboration du dossier PAPI complet doit être finalisée pour le présenter en CIB (commission inondation de bassin).

Le président expose la nécessité d'avoir une animation territoriale spécifique pour remplir les missions de prévention des inondations.

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- Mettre en œuvre une animation territoriale de prévention des inondations sur le territoire
- Finaliser l'élaboration et présenter le « dossier PAPI complet » en CIB en 2024 qui permettra d'engager les opérations du PAPI Complet.

Le président propose de solliciter les aides de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du conseil régional Occitanie et du Département du Tarn pour assurer cette opération.

Le Président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers en tenant compte du montant subventionnable par la région Occitanie selon le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Mission " Animation PAPI (Axe 0) "	Participation sollicitée	montant en €
Partenaires		58 028 ,00€
Etat	30%	17 408.40
Conseil régional Occitanie	20%	11 605.60
Département Tarn	10%	5 802.80
Agence de l'eau Adour Garonne	20%	11 605.60
Auto financement syndicat	20%	11 605.60
	100,00%	58 028,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

- Décide

- de valider l'opération présentée
- que le syndicat mixte de Bassin Cérou Vère soit le maître d'ouvrage de l'opération
- de solliciter les aides présentées ci-dessus

- Autorise Monsieur Le Président à demander les aides aux partenaires financiers susvisés et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré en séance, le 19 décembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
 Christian PUECH

Le Secrétaire,
 Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :